

RETRAIT DE LA RÉFORME DES RETRAITES RÉFORME INJUSTE VÉRITABLE RÉGRESSION SOCIALE

Pour tous ceux nés après 1968 :

VÉRONIQUE – 1 enfant – née en 1968
Carrière complète dans le privé

Avant réforme :

départ possible à 62 ans : 1641 €
départ possible à 64 ans : 1817 €

Après réforme :

DÉPART À 62 ANS IMPOSSIBLE !
Pour un départ à 64 ans : 1641 €



2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES

PERD 176€/ MOIS !!!

SANDRA – mère de 4 enfants – née en 1969
Carrière hachée mais toutes ses annuités

Avant réforme :

départ possible à 62 ans : 967 €
départ possible à 64 ans : 1128 €

Après réforme :

DÉPART À 62 ANS IMPOSSIBLE !
Pour un départ à 64 ans : 967 €



2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES

PERD 160€/ MOIS !!!

Les carrières complètes au SMIC :

PAULA – célibataire – née en 1964
Employée dans une société d'entretien
Carrière complète au SMIC

Avant réforme :

départ possible à 62 ans : 1217 €
(avec complémentaire)
départ possible à 63 ans : 1265 €
(avec complémentaire)



Après réforme :

DÉPART À 62 ANS IMPOSSIBLE !
Pour un départ à 63 ans : 1217 €

1 AN DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE

PERD 50€/MOIS !!!

Les carrières longues :

PAUL – père de 2 enfants – né en 1963
Ouvrier du bâtiment
Carrière longue – début d'activité à 18 ans

Avant réforme :

pour un départ à 60 ans : 1275 €

Après réforme :

DÉPART À 60 ANS IMPOSSIBLE !
Pour un départ à 62 ans : 1275 €



2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES

AUCUN BÉNÉFICE !!!

La réforme des retraites c'est quoi ?

- Le décalage de l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans en 2030
- Accélération de l'allongement de la durée de cotisation : 43 annuités dès 2027



Pas de retraite pour les jeunes !

Les jeunes qui font des études rentrent tardivement dans l'emploi. Par conséquent, pour obtenir toutes leurs annuités ils devront partir à la retraite encore plus tardivement

Ex : Pour un début d'activité à 24 ans et 43 ans de carrière, le départ à la retraite à taux plein se fera à 67 ans !!

Plus de précarité !

Aujourd'hui 1 personne sur 2 qui liquide sa retraite n'est plus en emploi : chômage, invalidité, inaptitude ...

Ces personnes devront rester 2 ans de plus dans la précarité !

1200 € de retraite minimum garantie Mensonge !

C'est 1200€ brut de pension régime de base + complémentaires
Pour l'obtenir il faudra avoir réalisé sa carrière complète, soit 43 années au SMIC !

**ON VEUT :
PAS UN JOUR DE +
NI UN EURO DE -
TOU-TE-S EN
GRÈVE ET DANS
LES
MANIFESTATIONS
JEUDI 16 FÉVRIER !**

SIMULATION RÉALISÉE PAR LA CGT CARSAT